

CHARTRE DU BON COMPORTEMENT

École du Grand Jardin - service périscolaire



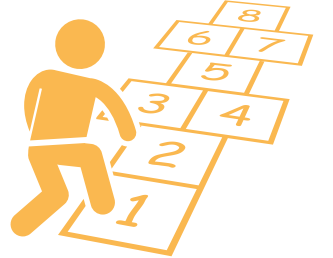
AVANT LE REPAS

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je me sers au self et je m'installe à ma place tranquillement



DANS LA COUR

- Je joue sans brutalité
- Je fais particulièrement attention aux plus petits

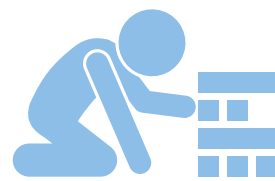


PENDANT LE REPAS



- Je me tiens bien à table
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je discute calmement avec mes camarades
- Je ne crie pas
- Je ne me lève qu'après avoir obtenu l'autorisation
- Quand j'ai fini de manger, je demande l'autorisation d'aller débarrasser sur le chariot prévu à cet effet, puis je sors calmement

DANS LA SALLE DE TEMPS CALME



Je respecte la tranquillité du lieu, qui est réservé aux activités créatives, à la lecture, aux jeux de société... dans le calme, comme son nom l'indique.

EN PERMANENCE

Je respecte les consignes et j'agis comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.



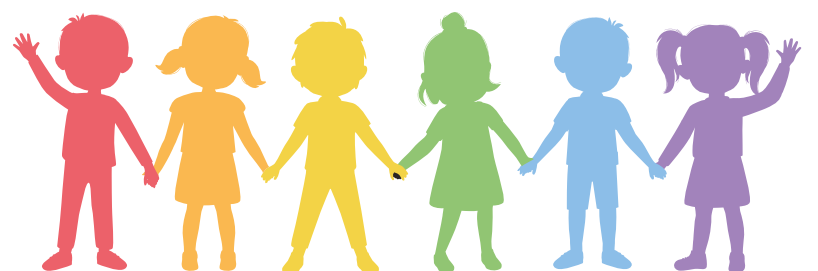
MES DEVOIRS

- ➡ Je respecte les autres. Je ne me bagarre pas, je ne me moque pas, je n'exclus personne.
- ➡ Je suis poli avec tout le monde : les adultes et mes camarades.
- ➡ Je prends soin du matériel qui m'est prêté. Je le partage et je le range après chaque utilisation.
- ➡ Je me déplace tranquillement, sans bousculade.
- ➡ Je veille à ma sécurité et à celle des autres. Si quelqu'un se comporte mal avec moi ou avec l'un de mes camarades, je lui demande d'arrêter et de s'excuser.

Si cela ne suffit pas, je préviens un adulte pour qu'il intervienne et nous aide à résoudre le problème.

MES DROITS

- ✓ J'ai le droit d'avoir une place dans l'école. Personne ne doit m'isoler ou m'exclure.
- ✓ J'ai le droit au respect. Personne ne doit me frapper, se moquer de moi ou m'insulter.
- ✓ Je dois me sentir en sécurité. L'adulte est là pour me protéger.
- ✓ Ma parole a de la valeur. En cas de problème, je peux trouver l'adulte, qui saura m'écouter.



SI JE NE RESPECTE PAS LA CHARTE, DES SANCTIONS SERONT APPLIQUÉES



En fonction de la gravité du mauvais comportement :

- Excuses orales ou écrites
- Pause de temps de jeu
- Convocation des parents
- Avertissement
- Exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires (cantine, garderie, étude)